• (2110)

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, un des objets de l'amendement est d'éviter que ce qui pourrait être un gain de capital taxable soit transformé en un dividende qui serait exempt d'impôt et ainsi permettre de boucher une échappatoire à la loi et de taxer ce gain de capital. C'est exactement l'objet de la mesure qui est prévue par cet amendement.

[Traduction]

M. Rae: Le ministre semble aussi peu sûr de lui dans sa réponse que je l'étais dans ma question. Je ne lui fais pas de reproche. Je n'ai pas encore tout à fait compris. M. Short ou un des collaborateurs du ministre pourrait peut-être nous donner de plus amples renseignements à ce propos. Dans l'exemple que j'ai donné, je citais simplement un extrait du document de travail.

Le gouvernement envisage-t-il de faire quelque chose pour pallier les difficultés que posent ce rapport entre les trois formes de revenus et le fait que, pour supprimer une échappatoire, nous créons en réalité une plus grande injustice dans notre régime fiscal? Je vois des députés faire non de la tête. Visiblement, je me trompe. Mais bien que ce soit effectivement un problème, cet amendement n'a peut-être rien à y voir. Dans ce cas, je saurais gré au ministre de nous expliquer pourquoi. Je n'ai toujours pas très bien compris.

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, j'aurais dû être plus prolixe et faire précéder mes remarques que je veux aussi brèves que possible sur l'introduction. C'est que le problème que l'honorable député soulève n'est pas du tout touché ici. C'est un corollaire si on veut ou un problème qui est apparenté au problème beaucoup plus large que le député soulève. C'est le genre de problème qui devrait être discuté à l'intérieur du débat qu'on voudrait avoir sur les gains de capital. Cet amendement corrige une possible échappatoire, mais ne rencontre pas le problème beaucoup plus large que le député soulève et que, lui, sera discuté et auquel le gouvernement répondra d'une façon ou d'une autre lorsque justement on fera cette étude beaucoup plus large dans le cadre de la discussion de la taxation des gains de capital.

[Traduction]

(L'amendement est adopté.)

(L'artice 24, modifié, est adopté.)

Sur l'article 25-

M. Rae: Monsieur le président, je suis un peu étonné que les députés à ma droite n'aient pas pris la parole au sujet de cet article qui semble pourtant traiter d'une question importante à leurs yeux. Il s'agit de savoir si la subvention maximale de \$800 accordée pour la conversion du système de chauffage devrait être imposée comme un revenu. Si le gouvernement a vraiment l'intention d'encourager les économies d'énergie, il pourrait ne pas y arriver car l'effet net de cette subvention risque d'être beaucoup moindre que le coût réel du programme. Voyez-vous, un revenu est un revenu, mais une somme qui ne sert qu'à convertir un système de chauffage, à installer de l'isolant, etc. n'est pas un revenu.

Impôt sur le revenu-Loi

Ce que le gouvernement devrait faire, c'est demander à M. Tout-le-monde combien il lui en coûterait pour convertir son système de chauffage du pétrole au gaz. Et lorsque M. Tout-le-monde lui répond: «Il m'en coûterait \$1,600», le gouvernement lui dirait: «En voici \$800 pour payer la moitié des frais». Mais ce n'est pas ce qui arrive; ce que le gouvernement dit, c'est: «Voici \$800, M. Tout-le-monde, que vous devez déclarer aux fins de l'impôt sur le revenu»; de sorte que ce que le gouvernement fait en réalité, c'est qu'il lui donne \$450 ou \$500, c'est-à-dire une faible partie du coût de conversion réel. J'approuve le principe . . .

M. Evans: Cela constitue un stimulant.

M. Rae: Le député d'Ottawa-Centre et secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances affirme que cela constitue un stimulant. Je lui répondrai que c'est un stimulant beaucoup moins important que celui que le gouvernement pourrait fournir. Comme le dit mon ami de Kamloops, c'est une mesure trompeuse. Ils déclarent que c'est un revenu, alors que ce n'est pas le cas puisque l'argent est immédiatement consacré à la conversion. Par conséquent, s'ils veulent vraiment fournir un stimulant réel aux gens afin qu'ils fassent la conversion du pétrole au gaz, ils devraient établir un programme qui offre clairement soit une subvention directe non imposable, soit un remboursement du genre crédit d'impôt. Peu importe la facon dont on procède, que ce soit par le biais de l'impôt ou de subventions. Le but, c'est d'offrir un véritable encouragement; il n'y a donc aucune raison d'en faire un revenu imposable. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un revenu puisqu'il est aussitôt dépensé. En ce sens donc, on ne peut pas dire qu'il s'agit d'un revenu puisqu'aussitôt versé, il est dépensé.

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, je suis vraiment étonné des remarques du député. Si nous demandons au contribuable qui obtiendra une telle subvention de l'inclure dans son revenu, c'est parce que nous avons des préoccupations d'équité et que l'objet de ce gouvernement est d'aider ceux qui en ont le plus besoin, et qu'à mesure que la capacité financière dans la société augmente, on a moins besoin d'aide du gouvernement, de telle sorte que si on donne une subvention de \$800 à celui qui a un revenu de \$9,000 et qu'on en donne une de \$800 également à celui qui touche \$20,000; il n'y a pas d'équité, tandis que si cela est taxable à celui qui touche \$20,000, il restera moins de sa subvention de \$800 et ainsi on rétablira l'équilibre, l'équité, et je crois que le député est suffisamment préoccupé par ces idées libérales pour souscrire au fait qu'on rende taxable une telle subvention par souci d'équité et dans le but d'aider surtout ceux qui en ont le plus besoin.

M. Rae: Le ministre dit que je suis préoccupé par les idées libérales. Je peux lui assurer que ce ne sont pas des idées libérales qui sont exprimées par le ministre actuellement. S'il voulait être vraiment progressiste, il pourrait présenter ou bien un bénéfice non taxable ou bien un crédit d'impôt qui serait même plus progessiste, et c'est ce qu'il dirait s'il était dans l'opposition. Je me souviens l'avoir entendu parler de crédit d'impôt, quand il était dans l'opposition. Un crédit de taxe est beaucoup plus progressif que le fait de dire que le revenu sera taxable quand il sera reçu par le citoyen.